

Compte rendu de Conseil municipal du 14 décembre 2017

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Excusés : MIETTON Céline.

Absents : BROUCHET Kévin, AUBINEAU-DUBOIS Audrey.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance des 16 et 30 novembre 2017.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
Zone d'activité du Pas David Sect. 097 ZB 94	Bâti	380 m ²
255, route de la Blottière Sect. ZA 213	Bâti	17 530 m ²
Rue Piot Sect. AI 16	Bâti	748 m ²

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES

Vu le rapport de la CLECT du 27 novembre 2017 portant sur l'évaluation des charges au 1^{er} janvier 2017, liée au transfert de la ZAE « Terre de sport », le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

CONVENTION D'ENTRETIEN DES ZAE COMMUNAUTAIRES

La CAN sollicite, pour la troisième année consécutive, une prestation de service auprès de la commune de Beauvoir-sur-Niort pour l'entretien des voiries, réseaux et espaces verts des zones d'activités économiques, moyennant le versement d'une contribution annuelle de 6 600 €. Cette convention est conclue pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018. Le conseil municipal en approuve, à l'unanimité, les modalités.

PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX D'ISOLATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Les locataires des logements communaux situés 321 et 323, rue de la gare sont bénéficiaires, au vu de leurs ressources, d'aides aux travaux d'isolation de leurs logements. Seul un reste à charge de 780,78 € étant indiqué pour l'un d'entre eux, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le remboursement au locataire de la facture qui aura été acquittée par ce dernier pour les travaux d'isolation du dit logement.

ABSENTEISME : DEMANDE DE RETABLISSEMENT D'IAT

Le maire rappelle la demande d'un adjoint technique, placé en congé de maladie ordinaire et sollicitant le rétablissement de son IAT, suspendue en application de la délibération en date du 12 mai 2016. Vu les éléments apportés par l'agent, ne permettant pas d'envisager actuellement une date de reprise de service, et compte tenu des modalités de suspension du régime indemnitaire, liées notamment à une absence prolongée, Monsieur le Maire décide, après accord unanime du conseil, de maintenir la suspension d'IAT de l'agent requérant.

PRISE DE COMPETENCE GEMAPI – ACTUALISATION DES STATUTS DE LA CAN

A compter du 1^{er} janvier prochain, la loi fait figurer dans les nouvelles compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dite GEMAPI, comprenant :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le transfert de compétence devant être entériné par délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des conseils municipaux, le conseil décide à l'unanimité d'approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre de GEMAPI, à compter du 1^{er} janvier 2018.

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 instituant, au profit du Receveur municipal, une indemnité de conseil, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le concours de Mme la Trésorière de Beauvoir-sur-Niort, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière de gestion financière, comptable et économique, et de lui accorder à ce titre une indemnité au taux de 100%.

RENOVATION DU FOYER DES JEUNES

Après avoir rappelé le programme de travaux de rénovation de l'Espace jeunes, approuvé par délibération en date du 14 janvier 2016, pour un montant estimé à 179 283 € HT et la DETR, accordée à hauteur de 54 585 €, Monsieur le Maire informe le conseil que le taux de fréquentation de ce service communal est en forte diminution, (divisé par 4,5), les jeunes de la commune n'apparaissant pas enclins à bâtir des projets et actions dans ce cadre. Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité, d'annuler ce programme de rénovation de l'Espace jeunes et d'examiner la possibilité d'installer ce service « Espaces jeunes » dans la salle dite « RASED ».

INFORMATION SUR LE FEADER

Le Président de la Région Nouvelle Aquitaine a émis un avis favorable à l'attribution du FEADER pour 200 000 € au titre de la création du complexe sportif. Toutefois, ce dossier de subvention est actuellement en attente de la mise en place d'un dispositif national permettant l'engagement des crédits correspondants.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les décisions modificatives au budget principal :

- un crédit supplémentaire de 1500 € pour les travaux en régie,
- un virement de crédits au sein de la section d'investissement de 15 436,20 € (du compte 2315 au compte 2151).

QUESTIONS DIVERSES

Marché de Noël : malgré de mauvais temps, cette manifestation des 9 et 10 décembre 2017 a recueilli, cette année encore, un succès avec une importante participation.

Lotissement du stade : le diagnostic archéologique mené à la demande de la DRAC, n'a relevé l'existence d'aucun vestige ancien sur le site. Le programme d'aménagement pourra donc être lancé, à réception du rapport écrit (sous 3 mois).

Décès : Monsieur Roger GRENIER, écrivain venu témoigner à la bibliothèque de Beauvoir-sur-Niort de ses souvenirs de jeunesse avec Héloïse Dupond, vient de décéder à l'âge de 98 ans.

Séance levée à 23h